Thibault THOMAS

9 impasse les Hauts de Sérignan

34410 SERIGNAN

Maître MANCIER-LHEURE

13 Place du Marché

91312 MONTHLERY cedex

Sérignan, le 02 décembre 2016

Affaire : THOMAS / FIX

V / réf : 2016065 - EML /ACL

Chère Maître,

En réponse à votre demande en date du 29 novembre 2016, je vous adresse :

- 3 exemplaires de l'acte de propriété (copies)

- 1 estimation agence Guy Hoquet (copie)

Le 17 mai 2016 j'ai remis en main propre à Me Le Besco l'acte de propriété que je n'ai à ce jour ni réclamé ni reçu en retour.

Je ne suis en possession que d'une estimation immobilière que m'a adressée Madame FIX par mail en date du 07 mai 2016.

Lors d'un entretien téléphonique en juillet 2016, Me HOCQUAUX m'indiquait que l'étude Me POIRIER fournirait d'autres estimations.

Malgré le mail adressé à Me POIRIER en date du 08 septembre 2016, aucune autre estimation n'a été fournie.

Pour mémoire, je n'ai pas accès au bien immobilier (portail changé entre autres).

Veuillez agréer, Chère Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Thibault THOMAS.

P. J. : 3+1